Certification aux conditions d'hygiène et salubrité pour la réalisation des techniques de tatouage et du perçage corporel

Certifiante | Formation continue

Réf. : 24124442F — Mise à jour : 16 février 2026

Organisme responsable : **IDACTION**

Présentation de la formation

Objectifs

Pratiquer en toute légalité le tatouage, le maquillage permanent et le piercing. Connaitre la réglementation liée aux produits, aux enjeux sanitaires et à l'application des règles d'hygiène qui régissent les métiers pratiquant des effractions cutanées. Cette formation comporte une partie théorique et une partie pratique. Une attestation de formation et de réussite à l'épreuve certificative en hygiène et salubrité est remise au participant en fin de session puis, validée officiellement par l'ARS. La certification aux conditions d'hygiène est obligatoire depuis le 19 février 2008, en accord avec l'article R. 1311-3 du Code de Santé Publique et à renouveler tous les cinq ans depuis l'arrêté du 5 mars 2024.

Programme

Règlementation française relatives au tatouage et au perçage corporel

- Décrets et arrêtés
- Règlementation sur les locaux, les zones de travail et les produits de tatouage
- Normes sur les produits implantables
- Obligations déclaratives
- Information client et affichages obligatoires
- Consentement et questionnaire médical

La peau : anatomie et physiologie

- La peau : structure et fonctionnements
- Le système circulatoire et immunitaire
- Les mécaniques de cicatrisation
- Les réactions inflammatoires, allergies et les infections
- La mesure de l'impact psychologique du geste sur la personne

Biologie

- Les généralités de l'anatomie et de la physiologie de la peau
- Les indications et les contre-indications et les protocoles à suivre pour assurer une hygiène irréprochable
- Les mécanismes de l'infection et les chaines de transmission
- Les agents infectieux (facteurs à risque), les modes de transmissions liés aux actes de tatouage et piercing
- La mise en œuvre des mesures de prévention
- Les modes de prolifération
- Les vaccinations

Précautions standards

- Hygiène des mains

- Les normes NF
- L’usage des gants stériles et non stériles
- La désinfection des locaux et plans de travail
- L’asepsie cutanée : antiseptiques, familles, conservation, associations et usages
- La préparation (le protocole antiseptique), la dépilation (protocole) et l'organisation de l'acte

Sourcils, lèvres, aréoles (esthétique), peau (tatouage et piercing), toilette génital (tatouage, piercing)

- Accident d’Exposition au sang
- Les conduites à mettre en œuvre en cas de risque d'exploitation virale (AEV)

Module de formation pratique

La partie pratique sera organisée sous forme d’ateliers pratiques de mises en situation d’actes professionnels

Protocoles de stérilisation

- Circuit et définition
- La pré-désinfection à froid
- Le nettoyage par ultrasons
- La stérilisation à chaleur humide (Autoclave)
- L’entretien et tests des appareils de stérilisation
- Les produits (date de péremption, intégrité de l'emballage, conditions de stockage)
- La traçabilité des procédures et des dispositifs. Le stockage

Dasri et tri des déchets

- Réglementation
- La gestion, l’élimination des DASRI / DAOM
- Les locaux
- L'agencement et l’aménagement des locaux
- L’application des règles générales d’hygiène et de salubrité

Module de formation pratique

- Préparation du poste de travail et préparation cutanée

Évaluation des connaissances en fin de session

- Contrôle des connaissances par QCM
- Contrôle des compétences devant un jury professionnels

Certifications préparées et métiers visés

Niveau d'entrée	Niveau de sortie
Sans niveau spécifique	**Sans niveau spécifique**

Liste des certifications

Certification aux conditions d'hygiène et salubrité pour la réalisation des techniques de tatouage et du perçage corporel

Code RS : 6939

Dates et lieux de formation

N° session	Modalité	Lieu	Du	Au
2164248S	Présentiel	Quimper	01/01/2026	31/12/2026

Source : GREF Bretagne #24124442F